

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 13 (1933)
Heft: 9

Artikel: Déjeuner de la Chambre de commerce Suisse en France : du 16 Novembre 1933
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889239>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉJEUNER DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

du 16 Novembre 1933

C'est à l'occasion du second déjeuner semestriel de la Chambre de Commerce Suisse en France, organisé le 16 novembre dernier à l'Hôtel Saint-Pétersbourg, à Paris, que M. Gustave Brandt, Vice-Président de cet organisme et Président de sa « Commission des Douanes », a fait le brillant exposé de la *question franco-suisse* que nous sommes heureux de reproduire intégralement dans notre revue. Ce discours fut chaleureusement applaudi

par les cent cinquante personnes présentes à cette manifestation. M. Dobler, président de la Chambre de Commerce Suisse en France, exprima ensuite à M. Brandt les remerciements de tous les membres de cette Compagnie pour toute l'activité qu'il déploie pour la défense de leurs intérêts et pour les efforts qu'il tente en vue d'un rapprochement économique entre la France et la Suisse.

Discours de M. Gustave BRANDT

Président de la « Commission des Douanes »

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS,

Si c'est à moi qu'échoit aujourd'hui l'honneur de prendre la parole, c'est que les organes dirigeants de notre Chambre ont estimé que, dans l'état d'insécurité dans lequel se trouve l'économie des échanges entre la France et la Suisse, il vous intéresserait de savoir quelles sont les perspectives pour le renouvellement du traité de commerce qui arrive à expiration à la fin de ce mois, et qu'il appartient au président de la Commission des Douanes de vous renseigner à ce sujet.

Je comprends, Messieurs, que tous ceux qui, à un titre quelconque, sont intéressés, soit à l'exportation suisse en France, soit à l'exportation française en Suisse, soient impatients de savoir ce qui va advenir. Cette impatience, je la partage, et c'est ce qui fait que, depuis juin dernier, j'ai tâché de me renseigner, tant auprès des Autorités fédérales que des Autorités françaises.

Malheureusement, la récolte que j'ai faite est bien maigre, et, en face d'hommes qui veulent savoir, j'ai l'impression de venir avec un dossier vide de renseignements, et vais, de ce fait, en être essentiellement réduit à émettre devant vous des hypothèses et à formuler des vœux.

Les faits essentiels, vous les connaissez. Dans notre *Revue Economique Franco-Suisse*, M. Gérard de Pury a publié des études largement documentées sur lesquelles il me paraît inutile de revenir en détail, mais dont je vais rappeler comme suit les principaux éléments.

La France et la Suisse, après la rupture douanière de 1893 à 1895, ont vu leurs échanges se développer à nouveau d'une façon constante, et, si on excepte la période de guerre, les exportations de France en Suisse ont sans cesse dépassé les exportations de Suisse en France;

En 1932, le solde actif pour la France de la balance commerciale, était de 738 millions de francs français, les importations de France en Suisse s'étant élevées à 1 milliard 345 millions de francs, alors que les importations de Suisse en France ne

représentaient même pas la moitié de ce chiffre et ne se montaient qu'à 607 millions de francs.

Malgré cette situation particulièrement favorable, la France a cru devoir, le 1^{er} juin dernier, dénoncer la Convention de Commerce qui avait été signée le 8 juillet 1929.

En ce faisant, le Gouvernement français n'avait nullement l'intention de faire un acte inamical vis-à-vis de notre pays; il estimait seulement devoir reprendre la pleine liberté tarifaire que limitaient le traité de Commerce et l'application de la clause générale et inconditionnelle de la nation la plus favorisée. L'ambassadeur de France à Berne avait, au préalable, tâché d'obtenir de notre Gouvernement la renonciation bénéfique aux avantages tarifaires que le traité en vigueur accordait aux exportateurs suisses en France, mais le Conseil fédéral avait refusé, à juste titre estimons-nous, de laisser grignoter, par des aménagements nouveaux, les clauses du traité qui, en tout état de cause, étaient plus favorables aux exportateurs français qu'aux exportateurs suisses.

La dénonciation de la Convention de Commerce franco-suisse, a amené le Conseil d'Administration de notre Chambre à émettre, le 11 juillet dernier, un vœu qui attirait l'attention des pouvoirs publics sur l'aggravation, très préjudiciable au commerce et à l'industrie, de l'état d'insécurité des relations économiques entre les deux pays, résultant de cette dénonciation; il souhaitait voir les gouvernements français et suisse entamer, dans le plus court délai possible, les négociations prévues pour conclure un nouveau traité, assurant la possibilité d'un développement des échanges entre les deux pays.

Contrairement à ce que nous espérions alors, les négociations entre les deux gouvernements ont été renvoyées de mois en mois, et, ce n'est que le 20 courant qu'elles commenceront véritablement lors de l'arrivée à Berne des délégués français.

Si ces négociations ont été ainsi retardées, cela tient sans doute à l'évolution qu'a subie entre